

L'insertion

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) a pour objet de faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi par un accompagnement personnalisé. Il s'adresse aux habitants de Le Mans Métropole qui souhaitent s'engager dans une démarche professionnelle.

Page modifiée le lundi 24 mars 2025 • Données Le Mans Métropole

Objectif



Ces projets sont cofinancés par le Fonds social européen +.

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) est mis en place par Le Mans Métropole pour **accompagner** les personnes qui rencontrent des difficultés qui compromettent leur **insertion professionnelle**. Il peut s'agir de difficultés liées à l'e-inclusion, au logement ou à la mobilité, par exemple.

Le dispositif permet de proposer à ces personnes un **parcours individuel et renforcé** pour accéder à l'emploi durable ou obtenir une qualification.

Dans ce cadre, le Plie finance ou cofinance un certain nombre d'**actions d'insertion**.

Participants

Le Plie de Le Mans Métropole s'adresse aux différents publics suivants.

- Les femmes, les jeunes, les seniors, les personnes handicapées ou qui souffrent d'une affection de longue durée,
- les demandeurs d'emploi de longue durée, avec 12 mois d'inscription dans les 24 derniers mois,
- les travailleurs indépendants qui souhaitent retrouver un emploi salarié,
- les personnes inactives,
- les bénéficiaires de minimas sociaux,
- les ressortissants de pays tiers,
- les personnes placées sous-main de justice,
- les personnes qui vivent dans des zones urbaines prioritaires,
- les salariés en insertion des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées et des Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ),
- les personnes qui cumulent des freins périphériques à l'emploi.

L'accompagnement dans le cadre du Plie est basé sur le **volontariat** et la **motivation** de la personne.

Parcours d'insertion

À partir d'un diagnostic à l'entrée, le référent de parcours **évalue les besoins avec la personne** et propose un parcours d'insertion.

Ce parcours d'insertion se caractérise par les éléments suivants.

- La définition du projet professionnel,
- la formation,
- la mise en situation de travail par un contrat en structures d'insertion, un stage en entreprise ou des missions d'intérim, par exemple,
- la mise en relation sur des offres d'emploi,
- la connaissance du monde de l'entreprise,
- l'accompagnement dans l'emploi ou la formation.

La connaissance du monde de l'entreprise peut prendre la forme d'actions de parrainage avec des chefs d'entreprise, de visites d'entreprise, de cafés métiers ou encore d'ateliers collectifs.

PLUS LOIN

Pour un premier contact et notamment pour vérifier votre éligibilité à notre dispositif d'accompagnement, nous vous invitons à [utiliser notre formulaire spécifique](#).

Actions

Pour répondre aux besoins du public en parcours, le Plie lance régulièrement des **appels à projets** qui mobilisent le Fonds social européen + (FSE +). Voici les actions retenues pour 2025, avec indication des montants conventionnés.

Accompagnement du public

Bénéficiaire	Intitulé	Montant
Association Tarmac	Accompagnement personnalisé et renforcé jusqu'à l'emploi durable et/ou l'obtention d'une formation pour les plus de 26 ans	144807 €
Argos	VIVA	34586 €

Chantiers d'insertion

Bénéficiaire	Intitulé	Montant
Afic	Afic multi-support	118940 €
Études et chantiers	Le Mans Pays du Mans	228908 €
	Circuit des 24 Heures du Mans	
	Le Mans Jeunes	
Pain contre la faim	Pain Solidarité	62900 €
Tarmac	Les Jardins de Vaujoubert	38322€

858

personnes accompagnées

C'est le nombre de participants qui ont bénéficié d'étapes de parcours d'insertion au cours de l'année 2024.

Le Plie mobilise des financements du Fonds social européen + (FSE +) pour mettre en œuvre des opérations spécifiques qui visent à améliorer les parcours d'insertion. [Découvrez notre appel à projets 2025](#), qui s'inscrit dans la programmation européenne 2021-2027, très prochainement.